

Fiche individuelle d'évaluation de l'aptitude physique

Nom :
 Sexe : ☐ M ☐ F
 Section :

Prénom :

Épreuve aquatique de sauvetage individuelle

Temps réalisé	Cocher la case correspondante		
	Inférieur ou égal à 1'50 Note A	Supérieur à 1'50 et nage une distance de 50m, sans s'arrêter, sans aide, avec la technique de son choix et sort de l'eau par ses propres moyens Note B	N'effectue pas la distance de 50m sans s'arrêter, sans aide ou ne sort pas de l'eau par ses propres moyens Note C / Inapte
Observations et nom de l'examineur :			

Épreuve du Luc Léger

Palier validé	Cocher la case correspondante		
	Palier égal ou supérieur à 6 Note A	Palier compris entre 3 et 5,45 Note B	Palier inférieur à 3 Note C / Inapte
Observations et nom de l'examineur :			

Parcours Adapté à l'Opération _ SUAP

Cocher les cases correspondantes			
Chrono en minute'seconde (Ex : 4'45) : 	Inférieur à 5'00	Compris entre 5'00 et 5'59	Égal ou supérieur à 6'00
Réalisation des étapes intermédiaires (Cocher la case correspondante)	Toutes les épreuves sont réalisées	Au moins 1 épreuve non réalisée OU ne finit pas le parcours	
Observations (Ex : N'a pas réussi à faire les pompes) et nom de l'examineur :			
Restitution des données (Cocher la case correspondante)	Toutes les données sont restituées	Restitution partielle des données	Aucune donnée restituée
Observations (Ex : N'a pas réussi à restituer le second mot) et nom de l'examineur :			

Résultat du PAO :

Résultat du PAO (Cocher la case correspondante)

3 critères vert =	Note A	
1 seul critère orange =	Note B	
1 seul critère rouge =	Note C / Inapte	

Pour être déclaré « apte » et valider le module activités physiques et sportives, le JSP doit obtenir au minimum 2 A et 1 B sur les 3 épreuves (Épreuve aquatique de sauvetage individuelle, Luc léger et PAO SUAP) et respecter tous les critères de validation définis dans les règlements techniques des épreuves physiques.

Réussite des tests : ☐ Acquis ☐ Non acquis

Les membres du jury,